CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E12014** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2026**

ÉDITÉ LE 17/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1991

Raison sociale : MENUISERIE CORNIC

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 150 000

30 RUE DES HAUTS - VENTS
50180 AGNEAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2000B2417

Siret : 380 998 302 00018

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3021570

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AU 778 989

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AU 778 989

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 02 33 05 25 15 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
CORNIC DIDIER GÉRANT

Site Internet :

E-mail : menuiserie-cornic@orange.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 265 123 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	14	10/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/09/2026 08:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.